

2008/8771 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 800 € A
L'ASSOCIATION "MAISON DU FLEUVE RHONE"
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Sous l'impulsion de l'Association « Maison du fleuve Rhône », un parcours historique et culturel de la navigation rhodanienne a été mis en place dans la perspective de valoriser un patrimoine encore méconnu des publics.

Une étude de faisabilité réalisée par la Maison de Fleuve en 2006 atteste de la richesse et de l'intérêt des collections retraçant l'épopée de la batellerie rhodanienne.

Le parcours historique et culturel de la navigation rhodanienne veut promouvoir un itinéraire culturel et touristique longeant le linéaire du fleuve, sur un trajet de plus de 800 kilomètres traversant les départements du Rhône et des Bouches du Rhône, et allant jusqu'à la Suisse.

En les valorisant « in situ », les sites « étapes » recensés et invités à faire partie du parcours mis en place renverront à une technique ou à une période en lien avec la navigation du Rhône et bénéficieront à ce titre, d'actions de promotion et de communication.

Le musée Gadagne, pourra ainsi bénéficier des divers outils de communication mis en place par l'Association. Son logo apparaîtra sur différents supports de communication (brochures et dépliants type flyers). Il sera également présent sur le site portail fleuverhone.com.

Le musée Gadagne pourra aussi valoriser ses collections auprès des lyonnais et de l'ensemble de ses visiteurs en favorisant la diffusion de cette culture du fleuve (son histoire, son patrimoine, son devenir).

L'intégration du musée de la ville dans ce projet est essentielle compte tenu de la synergie développée, tant en matière de documentation et de recherche, qu'en termes de retombées touristiques.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, qui constitue un axe porteur de développement pour les communes riveraines, la Ville de Lyon, aux côtés de la Région Rhône-Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), souhaite apporter son soutien à l'Association, en lui octroyant une subvention de 800 €.»

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. Une subvention de 800 € est allouée à l'Association « Maison du fleuve Rhône » pour la mise en place d'un parcours historique et culturel de la navigation rhodanienne.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008 au titre du Fonds D'intervention Patrimoine (FIP), chapitre 65, LC 15074, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN